



SG/22-939-166 du 29/08/2022

**APPEL A CANDIDATURE - RGPD - EXPERIMENTATION D'UNE APPLICATION DEDIEE A LA  
GESTION DU REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENTS**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements s/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Dossier suivi par : Mme JOSSO - Déléguée à la protection des données - Tel : 04 42 91 70 65 - Mél : dpd@ac-aix-marseille.fr

Comme vous le savez, chaque responsable de traitement doit tenir un registre des activités de traitement de données à caractère personnel au titre de l'article 30 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Ce registre doit être mis à disposition du public en application de l'article Article L121-4-2 du code de l'éducation.

En votre qualité de chef d'établissement, cette obligation légale s'impose à vous pour les traitements mis en œuvre au niveau de l'EPL.

De manière à vous faciliter la mise en œuvre de cette obligation, l'académie lance une expérimentation d'un outil, en ligne, de gestion de registre des activités de traitement.

Cet applicatif, développé par l'académie de Reims, doit vous permettre une gestion simplifiée vous garantissant la maîtrise de ce qui est inscrit dans le registre.

L'applicatif est ainsi notamment doté :

- d'un processus d'inscription au registre par les personnels de l'EPL et d'une validation formelle par le chef d'établissement,
- d'un catalogue de traitements types entièrement complétés pour les traitements courants,
- d'un formulaire de saisie pour les traitements spécifiques non référencés,
- d'un profil d'accès « RIL » pour la personne désignée référente sur ces questions par le chef d'établissement, afin qu'elle puisse le seconder dans la gestion du registre,
- d'avis et de recommandations éventuelles du délégué à la protection des données pour chaque traitement envisagé afin que le chef d'établissement puisse faire son choix de mettre en œuvre ou non un traitement de manière éclairée.

Durant la précédente année scolaire, un collège des Bouches du Rhône a été préfigurateur de cet applicatif.

Un déploiement progressif couvrant les différents types d'établissement est désormais prévu afin de réaliser les paramétrages appropriés aux spécificités des établissements du dispositif et de constituer le catalogue des traitements types.

**Le présent appel à candidature** s'inscrit dans cette perspective et doit couvrir les typologies d'établissement suivantes, nécessaires pour amorcer le catalogue des traitements types :

- collèges : à minima un collège par département,
- lycées : à minima un lycée général, un lycée avec CPGE, un lycée avec filières techniques, un lycée de cité scolaire et un lycée professionnel.

Ce déploiement progressif permettra ensuite d'étendre l'application à l'ensemble des EPLE qui bénéficiera ainsi de toutes les ressources nécessaires mises au point.

Si vous souhaitez en conséquence vous engager dans cette démarche et bénéficier à ce titre d'un accompagnement renforcé, je vous remercie de bien vouloir adresser la candidature de votre établissement au secrétariat général [ce.sg@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sg@ac-aix-marseille.fr) d'ici le 19 septembre 2022 en précisant le ou les personnes que vous désignerez référents de votre établissement.

Je vous remercie par avance pour votre sens du collectif en vous engageant dans cette démarche.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*